

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le lundi 23 mars 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Christian RENAULT, Maire

Etaient présents : Monsieur RENAULT Christian, Maire

Monsieur PIOT Michel, Madame EHRMANN, Madame ELIMAS
Nathalie, Madame SIMONOU Saliha, Monsieur LASMARRIGUES Jean-Bernard,
Adjoint

Monsieur AITA Jean Claude, Madame BERMUDEZ Claudia,
Monsieur BOROS Charles, Monsieur BOSC Fabien, Monsieur BRUN Thierry,
Madame COHENDET Christel, Madame CORNELOUP Isabelle, Madame
COUTURE Laure, Madame FANOUILLERE Murielle, Madame MILCENT
Michelle, Madame MONCOMBLE Fanny, Madame PECHENA Marie Claude,
Madame PESTIE Guilaine, Monsieur REVEILLERE Dominique, Monsieur
TSORBA Sylvain, Madame VILLE-VALLEE Florence,
Etaient absents excusés : Monsieur ANÉ Richard

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Dominique Réveillère demande qu'une minute de silence soit faite en hommage aux trois sportifs français (Florence Arthaud, Camille Muffat, et Alexis Vastine) disparus lors du crash d'hélicoptères en Argentine.

ORDRE DU JOUR

Nomination du Secrétaire de Séance

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne suivant l'ordre alphabétique, à l'unanimité, Madame EHRMANN Christine.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2015

Les conseillers présents lors de cette séance approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil du 12 février dernier.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le 6 février 2015 : Décision de signer un contrat de suivi de progiciels avec la Société Berger levrault, domiciliée 231 rue Pierre et Marie Curie C557605 31676 Labège Cedex pour un montant de 3238,42 euros HT soit 3886,10 euros TTC pour l'année 2015.

Madame Isabelle CORNELOUP demande s'il s'agit d'un contrat de maintenance, et les logiciels concernés. Monsieur le Maire indique que cela concerne les logiciels de la comptabilité et de la paye et tout ce qui gravite autour (marchés publics, cantine,...)

Le 18 février 2015 : Décision de signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant avec la société Intégrale Environnement domiciliée 34 rue Lucien Girard Boisseau 95380 Puiseux en France dont l'objet est la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et d'aménagements rue des piquettes à Margency. Le montant qui en découle de 4000 euros HT soit 4800 euros TTC est prévu au compte 23153 du budget communal 2015.

Le 19 février 2015 : Décision de signer une convention avec l'IFAC du Val d'Oise 12 boulevard Maurice Berteaux 95130 Franconville, pour pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel sur certaines prestations (formation d'animateurs Centre de Loisirs, etc.....). Le montant de l'adhésion pour l'année 2015 est de 409.36 euros.

Le 19 février 2015 : Décision de signer une convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'orange dont le siège est situé à Paris 15^{ème}, pour les travaux de la rue Louis Muret et de la rue Henri Coudert à Margency. Le montant est de 5128.49 euros TTC. La société Orange s'engage à verser la somme de 4391.49 euros TTC, la part de la commune sera donc de 737 euros TTC.

Monsieur Thierry BRUN demande en quoi consistent les travaux de cette décision. Monsieur le Maire répond que l'entreprise Orange a été mandatée pour réaliser le déploiement de la fibre (FTTH = Fiber To The Home) dans notre secteur du Val d'Oise. Lors d'une réunion à la CAVAM, cet opérateur a expliqué qu'il pourrait utiliser (lorsqu'ils existent) les fourreaux enterrés où passent actuellement les câbles en cuivre de la téléphonie. C'est une excellente nouvelle puisque l'utilisation des installations existantes permettra de bénéficier de la fibre sans coût exorbitant. En contre partie, ORANGE décide du calendrier de déploiement en s'engageant toutefois à ce que tout soit terminé en 2020. Le Maire travaille avec l'hôpital de la Croix Rouge et Bury pour justifier une accélération de la pose de la fibre à Margency.

Le 5 mars 2015 : Décision de signer une convention d'objectifs et de financement avec le directeur Général de la CAF relative à la prestation de service ARSE (nouvelle plage d'accueil pour les 3 heures concernées par les rythmes scolaires).

Le 5 mars 2015 : Décision de signer une convention avec le Préfet du Val d'Oise, l'inspecteur d'académie du Val d'Oise et le Directeur Général de la CAF relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT).

Le 5 mars 2015 : Décision de signer une convention avec le CIGGC pour la transmission des dossiers des agents titulaires de la collectivité de Margency au service CNRACL pour « l'assistance retraite CNRACL »

1) Approbation du Compte de Gestion Commune 2014 du receveur municipal

Au nom de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable, la comptabilité publique est soumise à des règles plus exigeantes que la comptabilité privée.

Ainsi l'ordonnateur, le Maire de la Commune, donne ordre de payer les fournisseurs et de recevoir les recettes. Le comptable, à savoir la recette perception de Montmorency, a en charge le versement des sommes ainsi que la perception des recettes.

Il doit y avoir concordance totale entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, 5 abstentions (Monsieur Bosc, Monsieur Brun, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallee), 17 voix pour, approuvent les écritures du comptable public et le libère de ses écritures au titre de l'exercice budgétaire 2014.

2 – Compte Administratif 2014 de la Commune.

Il faut prendre en considération les écritures réalisées au titre de l'exercice 2014. Cela permet en outre de constater les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Compte Administratif 2014 Commune	
Section de Fonctionnement	
Objet	Réalisation
Dépenses	2 355 993.70
Recettes	2 532 542.06
Excédent reporté	404 315.84
Solde excédentaire de fonctionnement	530 865.10
Section d'Investissement	
Objet	Réalisation
Dépenses	813 564.01
Recettes	1 552 542.06
Excédent reporté	
Déficit reporté	472 753.30
Solde excédentaire d'investissement	

Monsieur Thierry BRUN prend la parole et demande que les résultats soient commentés, notamment pour les personnes qui n'ont pas assisté à la commission des finances du 10 février dernier. Madame Saliha SIMONOU commente les résultats.

Faits marquants en 2014

- Diminution de la DGF : passe de 361 257 € à 341 699 €
- Rue des Piquettes :
 - Rebouchage du trou : 41 363 €
 - Sondage glissement des réseaux : 21 842 € remboursé par l'assurance
 - Recherche d'amiante : 1 251 €
 - Frais d'avocat : 13 200 €
- TAP/NAP : 16 482 € (4 mois) / 39 700 € (annuel)
- Frais d'avocat :
 - Moulin Vert / Parc de Bury : 7 456 €
 - BOSC : 3 000 €
 - Autres : 5 630 €
- FPIC : passe de 4 413 € à 20 671 €

Recettes de fonctionnement 2014

Chapitre	2014	Avant (2013)	% Période vs 2013
013-Atténuations de charges	32 337,50 €	13 257,81 €	143,9%
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	209 140,68 €	234 894,19 €	-11,96%
73-Impôts et taxes	1 626 743,99 €	1 607 320,38 €	1,2%
74-Dotations, subventions et participations	593 264,15 €	612 345,19 €	-3,11%
75-Autres produits de gestion courante	35 160,94 €	30 416,98 €	15,6%
76-Produits financiers	11,29 €	12,76 €	-11,5%
77-Produits exceptionnels	35 884,41 €	4 862,61 €	638,0%
Totaux	2 532 542,96 €	2 503 109,92 €	1,17%

Dépenses de fonctionnement 2014

Chapitre	2014	Avant (2013)	% Période vs 2013
011-Charges à caractère général	716 092,17 €	645 324,30 €	10,9%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 278 610,67 €	1 292 051,26 €	-1%
014-Atténuations de produits	57 697,10 €	42 501,44 €	35,7%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 852,00 €	-100%
65-Autres charges de gestion courante	154 830,48 €	158 304,88 €	-2,2%
66-Charges financières	107 399,62 €	99 783,02 €	7,6%
67-Charges exceptionnelles	41 363,66 €	68,17 €	60 577,2%
Totaux	2 355 993,70 €	2 259 885,07 €	5,2%

Dépenses supérieures au Réalisé de 2013

■ Charges exceptionnelles :	41 363,66 €	(+ 100 %)	+ 41 363 €
■ Voies et réseaux :	82 990,63 €	(+ 49 %)	+ 27 210 €
■ Etudes et recherches :	21 042 €	(+ 100 %)	+ 21 042 €
■ Honoraires :	29 286 €	(+ 182 %)	+ 18 890 €
■ F.P.I.C :	20 671 €	(+ 368 %)	+ 16 258 €
■ Énergie – Électricité :	84 614,09 €	(+ 16 %)	+ 11 968 €
■ Intérêts réglés à l'échéance :	107 399,62 €	(+ 7,6 %)	+ 7 616 €
■ Prestations de services :	116 667,87 €	(+ 5,3 %)	+ 5 865 €
■ Eau et assainissement :	18 618,41 €	(+ 19 %)	+ 5 411 €
■ CCAS :	14 000 €	(+ 40 %)	+ 4 000 €
■ Fêtes et cérémonies :	21 877,03 €	(+ 20,6 %)	+ 3 468 €
■ Subventions aux associations :	27 085 €	(+ 13 %)	+ 3 090 €

Les autres dépassements sont inférieurs à 2 500 €

Dépenses inférieures au Réalisé de 2013

■ Indemnités :	50 842,58 €	- 15,45%	- 9 290 €
■ Fournitures de voirie :	798,48 €	- 89,95%	- 7 147 €
■ Fournitures de petit équipement :	14 204,46 €	- 25,43%	- 4 843 €
■ Autres biens mobiliers :	5 325,23 €	- 40,09%	- 3 563 €
■ Bâtiments :	52 970,25 €	- 3,73%	- 2 049 €
■ Chauffage urbain :	46 096,49 €	- 4,10%	- 1 970 €
■ Cotisations de retraite :	2 460,85 €	- 43,43%	- 1 888 €
■ Terrains :	22 204,79 €	- 7,77%	- 1 871 €

Recettes d'investissement 2014

Chapitre	2014
10-Dotations, fonds divers et réserves	282 457,19 €
13-Subventions d'investissement	570 084,87 €
16-Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €
Totaux	1 552 542,06 €

Dépenses d'investissement 2014

Principaux Investissements :

- Informatique : 35 801,93 € (compris site internet)
- Restaurant scolaire/grand Balcon : 401 691,97 €
- Garage Technique : 67 445,38 €

Chapitre	2014
001-Solde d'exécution de la section d'investissement r	472 753,30 €
16-Emprunts et dettes assimilées	135 568,16 €
21-Immobilisations corporelles	102 787,62 €
23-Immobilisations en cours	575 208,23 €
Totaux	1 286 317,31 €

Budget d'Investissement 2014

■ Dépenses :	1 286 317 €
■ RAR Dépenses de 2014 pour 2015 :	1 242 108 €
■ Recettes :	1 552 542,06 €
■ RAR Recettes de 2014 pour 2015 :	876 077 €
■ Résultat d'investissement :	99 806,49 €

Bilan de l'année 2014

■ Excédent de fonctionnement :	580 865,10 €
■ Déficit Investissement :	99 806,49 €
■ Reste disponible :	481 058 €
■ Rappel de l'excédent 2013 :	404 316 €

Conformément à la Loi, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur BOROS Charles, Doyen de l'Assemblée prend la présidence et met aux voix.
Le Conseil Municipal de Margency, 6 abstentions (Monsieur Bosc, Monsieur Brun, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Valles, Madame Pestie), 15 voix pour, adopte le Compte Administratif 2014 de la Commune.

3 – Affectation des résultats du Compte Administratif 2014 de la Commune

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M14 se rapprochant du plan comptable général des entreprises de 1982, il convient de constater les soldes de fin d'exercice tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ensuite, il appartient à l'assemblée d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture totale du déficit d'investissement.

Ainsi il convient de tenir compte des restes à réaliser de l'exercice 2014 qui viendront en complément ou en déduction des résultats constatés au compte administratif de la même année.

Restes à réaliser 2014	
Libellé	Montant
Restes à réaliser 2014 – Dépenses	1 242 108.32
Restes à réaliser 2014 – Recettes	876 077.08
TOTAL 1	366 031.24
Excédent d'investissement CA 2014	266 224.72
TOTAL 2 - Déficit de	99 806.49
Excédent de fonctionnement CA 2014	580 865.10
Affectation du résultat au compte 1068	99 806.49
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	481 058.61

Le Conseil Municipal de Margency, 6 abstentions (Monsieur Bosc, Monsieur Brun, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallee, Madame Pestie), 16 voix pour, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 580 865.10 euros décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 99 806.49 Euros d'une part et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 481 058.61 euros d'autre part.

4 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014. Monsieur Thierry BRUN prend la parole pour annoncer que sur ce point les membres de sa liste seront solidaires avec cet engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 1 abstention (Madame Pestie), 21 voix pour, décide de maintenir et de fixer pour l'année 2015 les taux d'imposition comme suit :

- le taux communal de la taxe d'habitation est de 14.12 %
- le taux communal de la taxe sur le foncier bâti est de 14.40 %
- le taux communal de la taxe foncière (non bâti) est de 54.52 %.

5 – Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune.

La Commission des finances du mercredi 18 mars a émis un avis favorable au budget primitif 2015.

Monsieur Thierry Brun dit que les chiffres sont intéressants et parle des orientations :

- Maintien des impôts
- Diminution des dépenses

- Dette élevée ce qui laisse peu de marge de manoeuvre
- Recettes préoccupantes notamment en ce qui concerne les produits de service

Madame Saliha Simonou explique que la commune a diminué les postes sur lesquels existe une marge de manoeuvre. Si on fait une analyse des dépenses, on constate que les charges de personnel augmentent (5 points de reclassement indiciaire depuis le 1^{er} janvier 2015), ainsi que l'attribution de compensation de la CAVAM (1/2 policier en plus) et le FPIC.

Pour améliorer nos recettes, l'équipe municipale étudie les produits de service.

Dégagement d'un autofinancement prévisionnel de 190 000 euros.

Monsieur Fabien Bosc demande des explications sur les postes télécommunications et énergie. Monsieur le Maire dit qu'au niveau des télécommunications, un nouveau contrat a été passé qui devrait faire diminuer les dépenses d'environ 1500 euros annuels tout en apportant un meilleur service pour internet et pour les téléphones mobiles. En ce qui concerne l'énergie, des thermostats vont être posés sur tous les radiateurs de l'école élémentaire. Pour l'éclairage public, négociations en cours avec l'entreprise MTO.

Madame Florence Ville-Vallée pose la question du paiement de la taxe foncière pour les 40 logements du parc de bury. Monsieur Jean-Bernard Lasmarrigues répond que nous avons eu les chiffres cet après midi par le centre des impôts. Le montant total de la taxe foncière est de 41 673 euros auquel s'ajoute 1800 euros de frais soit un total de 43473 euros payé par le propriétaire, en l'occurrence la SCI ApecLocation-locapac.

Madame Michèle Milcent dit qu'une étude peut être réalisée gratuitement par le SIGEIF sur toutes les consommations d'énergie de tous les bâtiments communaux de toute la ville.

Madame Laure Couture demande si l'on peut faire une synthèse sur la mutualisation.

Monsieur le Maire précise que les maires des petites communes de la CAVAM ainsi que les maires des villes ayant des emprunts toxiques souhaitent mutualiser. Si l'on prend pour exemple la mutualisation de la Police Municipale, des gains de 30 % ont été réalisés sur l'achat des vêtements, du matériel de transport...

Cette mutualisation pourrait se faire mais pas sur 2015 car il y aura beaucoup de travail avec le regroupement avec la CCOPF, Saint prix et Montlignon.

Monsieur Thierry Brun parle de l'entretien des bâtiments de la commune et estime qu'on est en mode réactif, donc souvent les travaux sont plus chers. Ne pourrait-on pas faire un audit des bâtiments et en déduire une planification des travaux. Monsieur le Maire lui dit que c'est une question qui n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur Fabien Bosc demande si l'on ne peut pas envisager une mutualisation des dépenses de gaz ? Il demande également si l'on ne peut revoir les locations des salles ? Comment sont-elles occupées ? Diminuer le tarif pour les hors margency ? Monsieur le Maire lui dit que c'est une question qui n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de voter le budget primitif communal 2015 par chapitre de la manière suivante,

Pour la section de fonctionnement : 5 voix contre (Monsieur Bosc, Monsieur Brun, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallée), 1 abstention (Madame Pestie), 16 voix pour,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
011	Charges à caractère général	792 128,00
012	Charges de personnel et assimilées	1 378 000,00
014	Atténuation de produits	91 013,55
022	Dépenses imprévues	129 868,77
65	Autres charges de gestion courante	145 678,73
66	Charges financières	110 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00
023	Virement à la section d'investissement	190 000,00
TOTAL		2 837 289,05
PARTIE RECETTES		
70	Produits services domaines et ventes diverses	202 500,00
73	Impôts et taxes	1 606 009,43
74	Dotations et participations	491 845,00
75	Autres produits de gestion courante	40 760,00
013	Atténuation de charges	10 000,00
76	Produits financiers (sf ICNE 762)	
77	Produits exceptionnels	5 115,95
79	transferts de charges	
72	Travaux en régies	
2	Résultat reporté	481 058,61
TOTAL		2 837 289,05

Pour la section d'investissement :

Monsieur le Maire précise que le projet le plus important est celui de l'esplanade des écoles. On étudie aussi l'achat d'une tondeuse autoportée pour l'équipe des jardiniers (réduction de la dépense de fonctionnement à travers le contrat avec l'entreprise Pinson.

Pour la section d'investissement, partie dépenses : 5 voix contre (Monsieur Bosc, Monsieur Brun, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallee), 1 abstention (Madame Pestie), 16 voix pour,

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
PARTIE DEPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 427.90
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	99 979.59
23	Immobilisations en cours	1 083 734.83
020	Dépenses imprévues	21 500.00
204	Subventions d'équipement versées	110 000.00
TOTAL		1 529 108.32

Pour la section d'investissement, partie recettes : 1 abstention (Madame Pestie), 21 voix pour

SECTION D'INVESTISSEMENT		
PARTIE RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	267 174.45
1068	excédent de fonct capitalisés	99 806.49
13	Subventions d'investissement	666 817.68
138	Groupement de collectivités	39 084.95
41	Opé patrimoniales	
21	Virement de la section de fonctionnement	190 000,00
1	Solde d'exécution reporté	266 224.75
TOTAL		1 529 108.32

6 – Subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire explique que dans un souci d'égalité, il est proposé de diminuer de 10 % le budget de toutes les associations.

Monsieur Thierry Brun dit qu'en tant que membre du bureau du tennis club il ne prendra pas part au vote. Monsieur Fabien Bosc en tant que membre du bureau de Margency Pétanque ne prendra pas part au vote ainsi que Madame Isabelle Corneloup, membre du bureau du basket. Le Conseil Municipal, 1 abstention (Madame Pestie), 18 voix pour, décide d'allouer les sommes suivantes aux articles correspondants :

Articles	Dépenses	BUDGET 2014	BUDGET 2015
6573	Sub de fonct aux org.publics		
65736	Caisse des Ecoles et CCAS	16 000,00	13 400,00
657361	Caisse des Ecoles	2 000,00	800,00
657362	CCAS	14 000,00	12 600,00
65738	Autres organismes	2 912,61	3 100,00
	IFAC	417,34	409,36
	SIGEIF	526,32	600,00
	Union des Maires	643,28	647,68
	SIPPEREC	594,67	650,00
	SMGFAVO	731,00	792,96
6574	Subventions de fonctionnement aux ass. et autres organ. de droit privé	28 585,00	23 091,40
	CLUBS SPORTIFS		
	Athlétisme	12 975,00	11 675,40
	Basket	2 015,00	1 900,00
	Badminton	200,00	180,00
	A.S.T.U.S	54,00	50,00
	Football Club	1 932,00	1 750,00
	Karaté	2 519,00	2 320,00
	Sam Gym	466,00	430,00
	Handball	194,00	0,00
	Judo	1 605,00	1 500,00
	Rugby	1 006,00	910,00
	Plongée	1 420,00	1 350,00
	Aïkido	290,00	265,00
	Cyclisme	114,00	105,00
	Natation	241,00	220,00
	Twirling baton	496,00	446,40
	Triathlon	38,00	35,00
	Rando Soisy	121,00	110,00
	Yoga	57,00	52,00
	AS de Rugby du collège Schweitzer	57,00	52,00
	Subventions autres organismes	150,00	0,00
	Club du sourire	15 610,00	11 416,00
	Gala	736,00	670,00
	Anciens combattants	6 317,00	5 750,00
	Tennis club	380,00	346,00
	Margency Pétanque		1 100,00
	APEIM	1 140,00	1 000,00
	CAUE95	237,00	250,00
	Arabesques concert de Noël	800,00	800,00
		1 500,00	1 500,00

7) Contrat groupe d'assurance statutaire

La Loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le souhaitent, des contrats groupe d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires supportés par elles en raison de l'absentéisme de leurs agents (maladie ordinaire, maternité, décès, accident de service, longue maladie/longue durée).

Un contrat groupe d'assurance statutaire a été souscrit par le CIGGC le 1^{er} janvier 1992 et est remis en concurrence depuis, tous les trois ans. Le nouveau contrat-groupe prend effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2018. Le contrat-groupe permet aux collectivités adhérentes, dans un esprit de mutualisation des risques, d'assurer leurs obligations statutaires, et de bénéficier de conseils dans le domaine de la prévention de l'absentéisme. Le nouveau contrat-groupe est passé avec SOFAXIS/CNP répondant avec l'assureur CNP Assurances.

Le taux est de 6.98 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (précédent contrat le taux était de 6.85 %) Les frais du CIG s'élève à 0.12 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer au nouveau contrat-groupe.

QUESTIONS ORALES

QUESTION 1 posée par Madame Florence VILLE-VALLEE : ouverture du bureau de Poste d'ANDILLY

La poste a une mission de service public, le bureau de poste pour Margency est à Andilly.

Depuis quelques mois en trouvant porte close, les Margencéens ont découvert :

- 1- Les nouveaux horaires du bureau de poste d'Andilly dont nous dépendons
- 2- L'obligation de se déplacer dans la zone industrielle de Domont pendant les périodes de congés pour la remise du courrier recommandé et/ou de « paquet valeur ».

La poste est un acteur essentiel de la vie et un modèle de cohésion sociale, la réduction des horaires a un impact négatif pour nos habitants.

Pouvons-nous savoir :

- Si la mairie a été concertée sur ces aménagements par un représentant ou un membre de la direction de la poste et si elle est devant une situation de fait accompli que l'on peut qualifier d'unilatérale ?

- Si le maire et le Conseil Municipal ont encore la possibilité de prendre une délibération s'opposant à cette réduction d'horaire et/ou de demander le déplacement de notre bureau référant sur une adresse proche comme l'angle de la route de Margency et avenue de Paris à Eaubonne ou les plages horaires sont plus larges ?

Réponse :

La Poste est un Service Public en pleine privatisation. La Mairie a été informée des restrictions drastiques d'horaires du Bureau d'Andilly sans aucune négociation possible. En outre, le manque global de personnel et les fréquentes absences de la Postière en place dégradent encore plus le service.

Le Conseil Municipal peut voter une motion pour contester les horaires ou pour essayer de modifier le site actuel de remplacement à Domont. A noter que les Margencéens préféreraient certainement Eaubonne tandis que les Andillois préféreraient Soisy. Or, nous avons le même code postal. Le Maire transmettrait cette motion sans beaucoup d'espoir d'un retour (la Poste ne répond même pas aux LRAR de la Mairie d'Andilly). Une contestation individuelle est également possible auprès du Directeur à Cergy Pontoise.

A noter la quasi certitude que la Poste d'Andilly fermera définitivement le 31/12/2016 ; il sera possible de reprendre une partie du service en Mairie moyennant un accord de délégation, mais cela représentera une charge de personnel supplémentaire.

Question 2 posée par Madame Isabelle CORNELOUP : rythmes scolaires
Les rythmes scolaires (NAP) mis en place à Margency depuis septembre 2014 ne semblent pas correspondre aux attentes des parents. Quelles sont les orientations que vous allez prendre à la rentrée prochaine de septembre 2015 pour prendre en compte cette adaptation souhaitée ? Quels sont les impacts sur l'organisation de la semaine et les budgets ?

Réponse :

Le COPIL des NAPs du 9 mars a entériné les recommandations faites le 2 mars par le Conseil de l'Ecole élémentaire et le 6 mars par le Conseil de l'Ecole maternelle. L'Association des Parents d'Elèves APREM a précisé qu'elle suivrait cette décision. L'organisation de ces nouveaux horaires entraîne une surcharge de travail très importante pour la Commune (par exemple, renégociation de tous les contrats du personnel impliqué). Il est difficile également d'estimer le surcoût financier.

Question 3 posée par Thierry BRUN : fréquence de ramassage des encombrants
Certains de nos habitants, nous sollicitent régulièrement sur la fréquence du ramassage des encombrants et souhaitent une collecte tous les deux mois plutôt que tous les trois mois, actuellement. Quel est votre position sur ce sujet ? A quelle échéance pouvons-nous améliorer ce service aux Margencéens ?

Réponse :

Pour information, environ 10 tonnes d'encombrants sont ramassées à Margency chaque année. La commune de Montignon qui bénéficie d'un passage mensuel ramasse également 10 tonnes malgré un calendrier plus fréquent. L'augmentation de la fréquence ne diminue donc pas la quantité et correspond surtout à un confort.

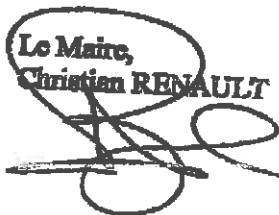
La position de la Mairie est de réduire les dépenses. Toutefois, nous avons évalué l'impact financier lié à l'augmentation de la fréquence de collecte des encombrants : son coût passerait de 8 456 € à 12 684 €. Ces montants sont donnés à titre indicatif sur la base du tarif 2014, sans consultation du prestataire qui serait sûrement amené à revoir ses prix (à la hausse !) si nous lui demandions une telle modification.

En parallèle, il faut savoir que la Mairie est liée au Syndicat Emeraude par un marché qui court jusqu'au 30 septembre 2016 ; toute modification avant cette date doit passer par un avenant qui se traduit par des augmentations significatives. Afin de préparer le prochain marché, les 17 communes du Syndicat Emeraude vont être consultées afin de faire part de leurs souhaits, notamment en terme de fréquences de collecte.

Enfin, l'équipe Municipale a demandé à ajouter 2 opérations de déchèterie mobile en 2015 (calendrier à définir) dont le coût d'environ 8000 euros est mutualisé à l'échelle du syndicat. Et la déchèterie du Plessis-Bouchard est ouverte 7 jours/7.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H27.

Le Maire,
Christian RENAULT



Le secrétaire de séance
Christine BERMANN

